

A peine ouverte, la discussion sur les frais de déplacement et de mission s'est vite refermée en raison de l'absence de marges de manœuvres dégagées par le gouvernement.

Alors que le Ministre s'était engagé à mettre ces sujets (enfin !) sur la table des discussions dans le cadre du rendez-vous salarial, la présentation faite hier par la DGAFP nous a très vite fixés sur les réelles intentions du gouvernement.

Rappelons nous que le dernier texte de référence sur ces sujets sensibles pour l'ensemble des personnels date de 2006 (décret du 3 juillet 2006).

Déjà à l'époque nous dénoncions la faiblesse des indemnités liées aux frais professionnels engendrés par les missions et la formation professionnelle.

Les taux en vigueur étaient déjà largement inférieurs aux vrais prix, de nombreux agents-es en étaient de leur poche d'autres même se privaient de formation face au surcoût généré par le non remboursement total des frais engagés.

Après nous avoir vanté l'avancée sur l'indemnité kilométrique vélo et les mesures en faveur de la prise en compte de la situation de handicap (CCFP présidé par Madame Girardin, précédent gouvernement donc), la DGAFP a abordé les trois principaux points de débats qui peuvent faire l'objet de discussion en amont du rendez-vous salarial dont on ne connaît toujours pas la date.

L'hébergement :

Un bilan réalisé en 2015, montre que cela a coûté à la fonction publique : 82 millions d'euros en année pleine. La direction des achats de l'Etat (DAE) a signé des contrats nationaux avec deux entreprises de monopoles : Accor et Louvre Hôtel !!!

Charge à chaque administration de privilégier ces accords pour les imposer aux agents comme seules solutions possibles d'hébergement.

Sans revenir sur la « moralité » en terme d'éthique de ces entreprises, il convient de dire que ce contrat imposé n'est pas de nature à faciliter la vie des personnels en déplacements.

Le coût moyen relevé pour des hôtels de 1 à 2 étoiles, est variable selon qu'il s'agisse des régions (entre 39 et 62 euros la nuitée) ou de Paris (entre 75 et 90 euros la nuitée). Certains ministères appliquant à la lettre cette fourchette, d'autres prenant la décision d'y déroger. Face aux réactions vives de l'ensemble des organisations syndicales la DGAFP a laissé entendre qu'une révision à la hausse de ces tarifs de remboursement pourrait être envisagée. Cela fera l'objet de propositions et de discussions lors des prochaines réunions.

Solidaires a demandé qu'en tout état de cause la possibilité d'opter pour d'autres choix plus pratiques puisse être ouverte et a confirmé qu'il n'était pas concevable que des avances soient faites par les personnels. Nous saurons très vite à combien se portera « l'effort » gouvernemental en la matière.

L'indemnité de repas :

Elle restera à 15,25 euros ! Et toujours moins 50% dans le cas de l'utilisation d'un RIA.

Vous l'aurez compris l'objectif est de « pousser » les personnels à utiliser les restaurants interministériels (RIA). L'intention est louable. Solidaires milite pour le renforcement et le développement des services de restaurations collectives avec les crédits correspondants, mais dans la vraie vie pour un grand nombre d'agents (qu'ils soient en mission en stage ou tout simplement dans l'exercice normal de leur fonction), il n'est toujours pas possible d'avoir accès à un tel service. Et dans ce cas, rester figé sur une somme fixée en 2002, c'est méconnaître les vrais coûts de la restauration aujourd'hui !!

Nous avons donc demandé une revalorisation de l'indemnité, la direction du budget et la DGAFP nous ont clairement fait comprendre qu'elles n'avaient pas de mandat et de marge de manœuvre sur ce point !

Les frais de déplacements :

Qu'avons-nous osé !!!

Demander comme toutes les autres organisations syndicales d'ailleurs, que le montant des indemnités kilométriques soit porté au même tarif que pour les contribuables dans le cadre de leurs frais réels déductibles de leurs revenus !!! Sacrilège !

Les véhicules des fonctionnaires ne sont pas manifestement traités de la même façon que ceux de nos concitoyens-ennes. On ne touche pas au montant fixé par le décret. Peu importe que le coût de l'énergie ait grimpé, peu importe que le coût des péages ait explosé, peu importe que les transports publics soient en grande partie fragilisés par les politiques régressives du gouvernement !

Le budget n'envisage pas une revalorisation de ces tarifs qui font pourtant l'objet d'une utilisation importante pour la plupart des agents. C'est d'autant plus condamnable que le parc de véhicules mis à disposition des agents est en régression. Bilan de cette première réunion exploratoire :

Pour l'hôtellerie c'est oui, on regarde.

Pour les repas c'est niet.

Pour les transports c'est niet !

Et dire que cela doit faire partie des sujets à traiter lors du rendez-vous salarial !

**Alors qu'attendons-nous ???
Raison de plus pour se mobiliser
fortement et largement et vite !!!!
C'est cet objectif que nous devons
atteindre si possible
dans l'unité la plus large !
Nous vous tiendrons informés très
rapidement des suites de ces dossiers !**
